



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	30/03/2015 à 19h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2015-02
Etat du document	-

Présents	Nicolas Rébérot Bertrand Pointier Viviane Cendra Patricia Lucot Benjamin Dubois Silvie Szczuka Eric Debosque	Dominique van Zuilen Antoine Ferté arrive à 19h45 Francis Hutin Marc Guérin Laure Médot Nadège Boin Nathalie Faccioli
Absent excusé		
Absente	Christine Franse	
Procurations		
Secrétaire de séance	Benjamin Dubois	
Début de la séance	19 h 00	
Fin de la séance	22 h 30	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	14
Conseillers votants :	14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2015

Date d'affichage : 25 mars 2015

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du mardi 17 février 2015, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 23 février 2015 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 19 mars 2015, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 30 mars 2015 à 19h00, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 30 mars 2015 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 17 février 2015.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Benjamin DUBOIS, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – Finances

- 11 – Budget assainissement
 - 111 – CA 2014
 - 112 – CG 2014
 - 113 – Affectation résultat
 - 114 – Mandatements avant BP 2015
 - 115 – FSL 2015
 - 116 – Emprunt CT TVA
 - 117 – Convention AESN
- 12 – Budget principal
 - 121 – CA 2014
 - 122 – CG 2014
 - 123 – Affectation résultat
 - 124 – Mandatement avant BP 2015
 - 125 – Subvention CTO
 - 126 – Subventions associations
- 13 – Tarifs 2015
- 14 – Non valeurs

2 – Urbanisme

- 21 – Convention ADS
- 22 – Ad'AP et PAVE
- 23 – Servitude
- 24 – Tableau inventaire chemins ruraux

3 – Enfance

- 31 – Règlements
- 32 – Convention réciprocité
- 33 – Désignation délégué conseil d'école
- 34 – Subvention coopératives scolaires
- 35 – Demande subvention CEJ
- 36 – PEDT
- 37 – CDDF
- 38 – Rapport annuel SIVOS 2014
- 39 – Organisation rentrée 2015

4 – Divers

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé			Vote de la délibération
Nicolas REBEROT	20150330-011-01	Examen des DIA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-012-02	Examen des décisions prises dans le cadre de délégations au Maire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150330-013-03	Approbation du CA 2014 du service d'assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 1	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-014-04	Adoption du compte de gestion 2014 du service assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150330-015-05	Affectation du résultat 2014 du service assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150330-016-06	Mandatement avant Budget primitif 2015 du service d'assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150330-017-07	Versement au FSL 2015	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité

Nicolas REBEROT	20150330-018-08	Convention AESN pour les travaux de raccordement de la Vache Noire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Dominique van ZUILEN	20150330-019-09	Approbation du CA 2014 du budget général	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 1	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150330-020-10	Adoption du compte de gestion 2014 du budget général	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-021-11	Affectation du résultat 2014 du budget général	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150330-022-12	Attribution des subventions 2015 aux associations	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150330-023-13	Tarifs municipaux 2015	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Patricia LUCOT	20150330-024-14	Non valeurs du service assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150330-025-15	Non valeurs du budget général	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150330-026-16	Convention application droit des sols	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150330-027-17	Mise à jour du tableau d'inventaire des chemins ruraux	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-028-18	accueil périscolaire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-029-19	Convention de réciprocité	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-030-20	Désignation délégué au conseil d'école	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-031-21	Subvention coopérative scolaire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-032-22	Demande de subvention CEJ	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-033-23	Projet éducatif territorial 2015	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-034-24	Conseil des Droits et Devoirs des Familles	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-035-25	Rapport annuel SIVOS 2014	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-036-26	Tarifs d'ouverture du CLSH en périscolaire 2015	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-037-27	Organisation périscolaire à compter de la rentrée 2015	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-038-28	Convention pour la consultation de la base allocataire CAF	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-039-29	Vente de terrain ZH 32	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150330-040-30	Dépose d'un poste de distribution publique électrique	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité

Objet : Examen des déclaration d'intention d'aliéner – n°2015-011-01

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune DIA n'est parvenue depuis le dernier conseil municipal.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2015-012-02

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°20150319-009 du 19/03/2015 : renouvellement d'adhésion à l'UMDA
- B) Décision n°20150320-010 du 20/03/2015 : désignation d'un avocat

1 – FINANCES

11- Budget assainissement

111 – Compte administratif M49 2014

Objet : Approbation du compte administratif 2014 du service d'assainissement- n° 2015-013-03

Rapporteur : Bertrand POINTIER

Sous la présidence de M. Bertrand POINTIER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2014 du service d'assainissement qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	114 029,16 €		
Recettes	156 046,82 €		
		<i>Excédent de clôture :</i>	42 017,66 €
		<i>Excédent reporté :</i>	226 735,78 €
		<i>Excédent :</i>	268 753,44 €

Investissement

Dépenses	721 722,72 €		
Recettes	796 225,59 €		
		<i>Excédent de clôture :</i>	74 502,87 €
		<i>Déficit reporté :</i>	- 24 935,49 €
		<i>Excédent :</i>	49 567,38 €

Hors de la présence de M. Nicolas REBEROT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du service d'assainissement.

112 – Compte de gestion M49 2014

Objet : adoption du compte de gestion 2014 service assainissement - n° 2015-014-04

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion du service de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

113 – Affectation du résultat

Objet : Affectation du résultat 2014 M49 – n°2015-015-05

Rapporteur : Bertrand POINTIER

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Nicolas REBEROT, Maire après avoir adopté le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2014, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2014 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	42 017,66 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	226 735,78 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2014 (A+B)	268 753,44 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	74 502,87 €
Exercice 2014	- 24 935,49 €
Résultat antérieur reporté R001 (C)	49 567,38 €

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Solde des restes à réaliser : (D) 0 €
-----------------------------------	-----------------------------------	---

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0 €
---	------------

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	0 €
--	------------

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire R 002 « excédent de fonctionnement reporté »	268 753,44 €
--	---------------------

114 – Mandatement n° 2 avant budget primitif 2015 M49

Objet : Demande de mandatement n° 2 avant approbation du Budget primitif 2015 M49 – n°2015-016-06
Rapporteur : Bertrand POINTIER

Bertrand POINTIER rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : 1 552 000 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 388 000 € (< 25% x 1 552 000 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

délibération n° D2015-004-04 du 17/02/2015	221 486.00 €	mandats déjà réalisés
art 21532 – ERDF branchement souterrain	1 301,29 €	
DESGRIPPES situation 6	148 571.31 €	
DESGRIPPES branchement égout	5 718.00 €	
AMODIAG situation 6	2 745,60 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

115 – FSL 2015

Objet : Contribution financière au fonds de solidarité logement sur budget assainissement - année 2015 – n°2015-017-07

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Il propose au Conseil Municipal :

que la Commune de Ressons le Long, par le biais de son budget annexe assainissement, apporte sa participation financière sur la base de 0,45 € par habitant, soit :

0,45 € X 771 habitants (population municipale - chiffre INSEE au 1^{er} janvier 2015) = **346,95 €.**

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

116 – Emprunt CT TVA

Suite à la rencontre de Nicolas REBEROT et Bertrand POINTIER avec Thierry Sanchez du CRCA il s'avère que la demande d'un emprunt court terme « TVA » ne semble pas opportun pour le moment.

117 – Convention AESN

Objet : Assainissement des eaux usées – demande aide à AESN pour les branchements privés au hameau de la Vache Noire – n°2015-018-08

Rapporteur : Nicolas REBEROT

M. Nicolas REBEROT, Maire, propose de demander l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux de branchements des parties privées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE d'intérêt public local les travaux de branchements des particuliers au réseau collectif d'assainissement des eaux usées.

SOLLICITE, en conséquence, une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des travaux de branchements des parties privées au réseau d'assainissement.

DEMANDE, à cet effet, une subvention des travaux ci-dessus mentionnés concernant les 56 branchements afférents à la tranche du hameau de la Vache Noire.

DEMANDE une dérogation pour engager ces travaux.

ACCEPTE d'être le mandataire de l'Agence de l'Eau pour la coordination, la surveillance des travaux, le contrôle de conformité et la redistribution des subventions de l'Agence aux particuliers.

DECIDE d'inscrire les subventions de l'Agence sur un compte tiers.

AUTORISE le Maire à signer les pièces contractuelles.

12 - Budget principal

121 – Compte administratif M14 2014

Objet : Approbation du compte administratif du budget communal 2014 - n° 2015-019-09

Sous la présidence de M. Bertrand POINTIER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	377 612,39 €	
Recettes	513 991,32 €	
	<i>Excédent de clôture :</i>	136 378,93 €
	<i>Excédent reporté :</i>	60 276,23 €

Investissement

Dépenses	379 128,88 €	
Recettes	199 008,47 €	
	<i>Déficit de clôture :</i>	- 180 120,41 €
	<i>Excédent reporté :</i>	32 361,09 €
	Besoin de financement :	147 759,32 €

Hors de la présence de M. Nicolas REBEROT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

122 – Compte de gestion 2014 M14

Objet : adoption du compte de gestion 2014 budget commune - n° 2015-020-10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

123 – Affectation du résultat

Objet : Affectation des résultats 2014 de la commune - n° 2015-021-11

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser. après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2014 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2014 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	136 378,93 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	60 276,23 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2014 (A+B)	196 655,16 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) Exercice 2014 Résultat antérieur reporté D001 (C)	-180 120,41 € + 32 361,09 € - 147 759,32 €
---	---

Restes à réaliser : Dépenses : 0 €	Restes à réaliser : Recettes :	Solde des restes à réaliser : (D) 0 €
--	-----------------------------------	--

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	147 759,32 €
--	---------------------

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

1° – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	147 759,32 €
---	---------------------

2° – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire R 002 « excédent de fonctionnement reporté »	48 895,84 €
---	--------------------

124 – Mandatement avant BP 2015

Sans objet

125 – Subvention CTO

Ce point est retiré de l'ordre du jour

126 – Subventions associations

Objet : Subventions 2015 aux associations – n°2015-022-12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de voter pour l'exercice 2015 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-après :

Tiers	Montant de la subvention – art 6574
Association Croq livres	600 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	50 €
Club Saint Georges	500 €
Site Nature Arlaines	50 €
Association de parents Ressons	200 €
Association des chasseurs	50 €
Soissonnais 14 18	100 €
ECV Aisne	500 €
APCV	40 €
Association cantonale	150 €
ACSV foot	200 €
Comité des Fêtes de Ressons le Long	1 700 €
CAUE Aisne	88 €
Association des jardins vicois	50 €
Tir à l'Arc	150 €
Dauphin club	50 €
CSVA	50 €
AOS	250 €
FAR FC	200 €
Mémoire et Patrimoine du Ressonnais	100 €
ANPCEN	50 €
Divers	872 €

Total : 6 000 €

13 – Tarifs 2015

Objet : Tableau des tarifs municipaux – n°2015-023-13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mai 2015.

14 – Non valeurs

Objet : admission en non-valeur de titres de recettes pour le budget assainissement 2015 - n° 2015-024-14

Sur proposition de Madame la Trésorière de Vic sur Aisne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de redevances d'assainissement collectif :

Objet : admission en non-valeur de titres de recettes pour le budget 2015 de la commune - n° 2015-025-15

Sur proposition de Madame la Trésorière de Vic sur Aisne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de redevances d'occupation du domaine public :

2 – URBANISME

21 – Convention ADS CCPVA

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Maire rappelle l'application du droit des sols :

La compétence Instructions des demandes d'urbanisme va être reprise par les communes

Ce service payant est estimé entre 200 et 220 € / équivalent permis (temps de mesure du cout d'1 instructeur)

Par exemple pour une demande de Cu, un coefficient de 0.2 serait appliqué soit un prix de 40 € non facturable au pétitionnaire.

Pour la commune de Reillons, ce service représenterait un budget de 6 000 à 7 000 € par an.

Ne sont concernées par cette application que les communes qui possèdent un document d'urbanisme.

L'arrêt du service par DDT est prévu au 1^{er} juillet 2015.

22 – Ad'AP et PAVE

Une rencontre avec M. Brugnion du Conseil Général, dans le cadre de l'ADICA s'est passée en mairie.

Nicolas REBEROT précise que le PAVE pourrait être intercommunal, et qu'une étude est en cours avec la CCPVA.

24 – Tableau inventaire chemins ruraux

Objet : Mise à jour du tableau de classement des voiries communales - n° 2015-026-16

M. le Maire rappelle la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et des chemins ruraux approuvée par délibération n° 2014-029 du conseil municipal du 24 février 2014

M. le maire informe les membres du Conseil municipal que les voies ouvertes à la circulation publique, compte tenu de leurs caractéristiques peuvent être classées en voies communales.

M. le Maire présente le dossier de mise à jour du tableau de classement des voies communales et propose au conseil municipal de décider de la mise à jour telle qu'elle est mentionnées dans le dossier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Chemins ruraux : 23 526 m (23,5 km de chemins)

3 – ENFANCE

31 – Règlements

Le principe de création du service périscolaire est adopté à l'unanimité

Jusqu'à maintenant le service était proposé de 7h le matin jusque 19 h le soir, avec un service de cantine de 12h à 13h30.

Nicolas REBEROT propose de maintenir l'organisation existante.

A la rentrée scolaire, les horaires d'école seront de 8h45 à 12h (5mn de décalage avec la maternelle) et de 13h30 à 16h30 (idem pour la maternelle)

En ce qui concerne les tarifs du service périscolaire, le Maire propose de passer le prix du repas de 4 € à 4,20 € (ce qui représente une augmentation de 5%), ce qui est accepté à l'unanimité.

Le tarif de la garderie reste inchangé à 1€ / heure

Objet : accueil périscolaire – n° 2015-028-18

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'à compter de la rentrée 2015, la commune de Reillons le Long reprend la compétence scolaire, le SIVOS arrêtant ses activités en juillet.

Monsieur le Maire de Reillons le Long propose, à compter du 24 août 2015, la création d'un service d'accueil de loisirs sans hébergement qui sera mis en place pour les élèves des écoles maternelle et primaire de la commune.

L'accueil est assuré

Pour les cycles 1 :

Lundi : 7h-8h45 ; 11h55-13h30 ; 15h25-19h

Mardi : 7h-8h45 ; 11h55-13h30 ; 15h35-19h

Mercredi : 7h-8h45 ; 11h55-18h

Jeudi : 7h-8h45 ; 11h55-13h30 ; 15h35-19h

Vendredi : 7h-8h45 ; 11h55-13h30 ; 15h35-19h

Pour les cycles 2 et 3 :

Lundi : 7h-8h45 ; 12h-14h30 ; 16h30-19h

Mardi : 7h-8h45 ; 12h-14h35 ; 16h30-19h

Mercredi : 7h-8h45 ; 12h-18h

Jeudi : 7h-8h45 ; 12h-14h35 ; 16h30-19h

Vendredi : 7h-8h45 ; 12h-14h35 ; 16h30-19h

en période de classe, et se tiendra dans les locaux sis au 6 grand'rue.

Un repas de midi sera servi dans les locaux sis 6 rue de l'Eglise pour les enfants.

32 – Convention réciprocité

Objet : Convention de réciprocité – n°2015-029-19

Devant le nombre d'élèves scolarisés provenant de communes voisines ou se dirigeant vers celle-ci, la mairie de Ressons-le-Long a décidé de mettre en place une convention de réciprocité de la prise en charge des frais de scolarité entre elles, appliquée comme suit :

- Pas de contrepartie financière pour un accueil dans les écoles publiques primaires et maternelles, en nombre égal de part et d'autre et jusqu'à un différentiel de 3 effectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ultérieurement le tarif des frais de scolarité pour les communes signataires d'une convention de réciprocité au-delà du seuil différentiel.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le projet de convention et AUTORISE le Maire à la signer.

33 – Désignation délégué conseil d'école

Objet : Désignation délégué conseil écoles – n°2015-030-20

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

DESIGNE Mme. Patricia LUCOT, déléguée du conseil municipal pour siéger au sein du conseil des écoles regroupées de la commune, en complément du Maire (ou de son représentant).

34 – Subvention coopérative scolaire

Objet : Subvention à la coopérative scolaire – n°2015-031-021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
Décide de verser à la coopérative scolaire 310 € par classe au titre de l'année 2015

35 – Demande de subvention CEJ

Le conseil municipal, au vu de l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Emet un avis favorable à la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018 ;
Confirme son engagement pour la mise en place des actions suivantes : Accueil périscolaire ;
S'engage à inscrire annuellement les dépenses nécessaires aux opérations sus visées ;
Autorise le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne.

36 – PEDT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le projet de PEDT joint à la présente

Autorise Monsieur le Maire, ou Patricia Lucot, adjointe au maire, à signer le PEDT et tous les documents afférents à ce dossier

Autorise l'exécution des dépenses qui en découlent

37 – CDDF

Objet : Conseil des Droits et des Devoirs des Familles – n°2015-034-24

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

1) décide la création du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles pour la commune de Ressons le Long

2) approuve la composition de ce Conseil comprenant :

- Le maire
- Le directeur d'école
- Un délégué de parents d'élèves
- Un représentant du conseil général
- Le coordinateur des activités périscolaires

38 – Rapport annuel SIVOS 2014

Objet : Rapport annuel 2014 du SIVOS – n°2015-035-25

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport du SIVOS pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2014 du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Montigny-Lengrain / Ressons-le-Long (SIVOS) annexé à la présente délibération

Objet : Tarifs d'ouverture du centre de loisirs sans hébergement primaire en périscolaire – n°2015-036-26
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'à compter de la rentrée 2015, la commune de Ressons le Long reprend la compétence scolaire, le SIVOS arrêtant ses activités en juillet. Il convient donc de délibérer sur les tarifs des services périscolaires.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

De fixer le montant de la participation des parents comme suit :

Garderie		
	Résident	Extérieur
Lundi - mardi - jeudi - vendredi		
7h-8h	1 €	1 €
8h-8h45	1 €	1 €
16h30-18h	1 €	1 €
18h-19h	1 €	1 €
mercredi		
7h-8h	1 €	1 €
8h-8h45	1 €	1 €
13h30-18h	6 €	6 €
Tranche de 1h30	3 €	3 €
Gouter pour la tranche 1h30	0,50 €	0,50 €
Majoration (inscription hors délai ou placé d'office)	100%	100%
Cantine		
	Résident	Extérieur
Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi		
Repas et surveillance du midi	4,20 €	4,20 €
Majoration (inscription hors délai ou placé d'office)	25%	25%
Activités		
	Résident	Extérieur
Temps d'Activités Périscolaires	0 €	0 €

En dehors des activités périscolaires, aucune gratuité ne sera accordée, les demandes d'aides sont à formuler auprès du CCAS.

Objet : Organisation scolaire et périscolaire à compter de la rentrée 2015 – n°2015-037-27
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-journées, et qui concerne toutes les écoles publiques depuis la rentrée 2014.

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation élaboré par le maire et/ou le conseil d'école, et après avis du maire. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'organisation suivante pour la rentrée 2015.

1. Horaires scolaires - Projet

Pour les cycles 1 :

Lundi : 8h45-11h55 et 13h30-15h25

Mardi : 8h45-11h55 et 13h30-15h35

Mercredi : 8h45-11h55
Jeudi : 8h45-11h55 et 13h30-15h35
Vendredi : 8h45-11h55 et 13h30-15h35

Pour les cycles 2 et 3 :

Lundi : 8h45-12h et 14h30-16h30
Mardi : 8h45-12h et 14h35-16h30
Mercredi : 8h45-12h
Jeudi : 8h45-12h et 14h35-16h30
Vendredi : 8h45-12h et 14h35-16h30

2. Organisation périscolaire

Pour les cycles 1 :

Lundi : 7h-8h45 ; 11h55-13h30 ; 15h25-19h
Mardi : 7h-8h45 ; 11h55-13h30 ; 15h35-19h
Mercredi : 7h-8h45 ; 11h55-18h
Jeudi : 7h-8h45 ; 11h55-13h30 ; 15h35-19h
Vendredi : 7h-8h45 ; 11h55-13h30 ; 15h35-19h

Pour les cycles 2 et 3 :

Lundi : 7h-8h45 ; 12h-14h30 ; 16h30-19h
Mardi : 7h-8h45 ; 12h-14h35 ; 16h30-19h
Mercredi : 7h-8h45 ; 12h-18h
Jeudi : 7h-8h45 ; 12h-14h35 ; 16h30-19h
Vendredi : 7h-8h45 ; 12h-14h35 ; 16h30-19h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales
Vu la délibération du conseil municipal du 30 mars 2015 adoptant le Projet de PEDT
Vu l'avis favorable de la commission des élus du conseil d'écoles du 20 mars 2015
Vu l'avis favorable du comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires
Vu le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles primaires de la ville applicable à la rentrée scolaire 2015/2016 à soumettre à la DASEN.

Objet : Convention de service pour la consultation de la base allocataire de la caf (service caf pro) – n°2015-038-28
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser le maire à signer la convention avec la CAF,
- de désigner les agents administratifs du service Enfance comme personne à habilitier.

3 – DIVERS

31 – Tour de table / Questions diverses

Le Maire fait état de différentes affaires et informations diverses :

La reprise de bien vacant pour la parcelle ZH70 est contestée par M. Rémy CARRIER qui assigne la commune au TGI.

Une affaire CARRIER au Tribunal Administratif vise à contester la délibération d'intégration du terrain (alors que le délai de recours est dépassé).

Le peu d'entretien sur la totalité du terrain pourrait faire l'objet de témoignages de riverains
Nicolas REBEROT rappelle qu'aucun paiement d'impôt n'a été effectué depuis plus de 3 ans.

Concernant l'affaire de M. Milcent avec la DGFIP, le rapporteur public conclu au rejet de la requête

La parcelle, issue d'une reprise de bien vacant, ZH 32 pour 380 m² a fait l'objet d'une proposition d'achat par le propriétaire voisin, pour un montant de 20 €/m², soit 7 600 € pour la parcelle.

Compétence GEMAPI pour le rû de Retz :

Une réunion a eu lieu le 19 mars, où il a été expliqué qu'au 1^{er} janvier 2016 les communautés de communes récupéreront la compétence de gestion et d'aménagement des cours d'eau et du bassin versant du Rû de Retz

Les communes concernées doivent se positionner dans les 3 mois, sinon la non réponse sera considérée comme un accord tacite

Suite à une rencontre avec M. Vercoutère d'ERDF, M. le Maire explique que :

- Le poste électrique public au châtelet (qui alimentait la carrière) est à déposer, avec l'accord à l'unanimité du conseil municipal ;
- Le compteur communiquant (à distance) nommé Linki sera déployé en 2019.

Au titre du FDS 2015, une opération de drainage est prévue devant rue de Poulandon, le montant des travaux s'élève à 5 000 € avec une part résiduelle à la charge de la commune. La convention est à signer.

Laure MEDOT présente une plaquette « car à pattes, car à cycles » créée pour inciter les parents à se déplacer à pieds ou en vélo pour palier au prochain arrêt du transport scolaire pris en charge par le Conseil Général. Une autre possibilité existe pour les parents avec le transport collectif payant « les coccinelles », les familles pourraient bénéficier d'un dédommagement par le Conseil Général sous certaines conditions.

Laure MEDOT signale que la commission de sécurité est passée la semaine dernière, sans remarque particulière sauf celle de penser à remettre la clé de l'alarme incendie aux locataires de la salle St Georges.

Patricia LUCOT demande quand est prévu l'élagage et le nettoyage des peupliers.

Francis HUTIN explique que des points lumineux sur RN 31 et au Montois vont être créés suite à la demande des riverains. L'étude est en cours et les devis estimés par l'USEDA s'élèvent à 6 882,64 € pour la RN31 et 8 478,37 € au marais de la Noix (part résiduelle commune).

Dominique Van ZUILEN fait part d'un problème récurrent avec les clés qui sont empruntées au secrétariat et ne sont pas notées sur la fiche d'emprunt.

Benjamin DUBOIS signale que qu'il a fait établir un nouveau devis pour l'entretien de la station d'épuration, qui a été revu à la baisse pour 7 800 € TTC, avec quelques prestations en moins.

Bertrand POINTIER annonce que les budgets du SIVOM ont été présentés et votés. Dans les vestiaires des stades les téléphones fixes et les abonnements vont être résiliés, en contre partie est prévu l'achat de 2 défibrillateurs. La propreté des vestiaires a été évoquée, ainsi que la sécurité lors des entraînements de nuit dans la commune. Les effectifs du club de Vic sont en forte baisse.

Nicolas REBEROT annonce une rencontre avec M. le Préfet prévue le 13 avril à 16h30 pour faire le point sur le projet éco quartier. La décision en attente à la Préfecture doit être prise avant fin mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire,

Nicolas REBEROT